

Les Notaires du Quai Voltaire

5, quai Voltaire - 75007 PARIS

Notaires Associés

Vincent ROUSSEL
Stéphane ZECEVIC
Caroline GUERY
Pierre FRANZI
François ROUSSEL
Pierre-Antoine ODENT

Notaires

Damien MAERTEN
Jules CLEMENT
Adrien BERCHEBRU de FOUCAUD
Romain JOULIA

Tél : 01.42.60.34.62.
Fax : 01.42.96.90.42.
Email : contact@lnqv.fr
Site : <http://lnqv.fr>

ATTESTATION

Site de Roye

Je soussigné, Maître Pierre-Antoine ODENT, Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée dénommée : "Les Notaires du Quai Voltaire", titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à PARIS 7^{ème} arrondissement, 5 Quai Voltaire,

CERTIFIE ET ATTESTE :

1°) Qu'une promesse unilatérale de vente en date du 03 juillet 2024 (ci-après « Promesse 1 »), a été consentie :

Par :

La Commune de ROYE, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de Seine-et-Marne, dont l'adresse est à ROYE (80700), place Jacques Fleury, identifiée au SIREN sous le numéro 218 006 450.

Au profit de :

La société dénommée AREFIM, Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000,00 euros, dont le siège est à BISCHHEIM (67800), 10 rue de l'Atome, identifiée au SIREN sous le numéro 841 152 846 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG (ci-après la « Société »).

Portant sur le Terrain ci-après désigné :

A ROYE (SOMME) (80700), lieudit LE PUIT A MARNE,

Un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 66.226 m².

Etude faite en 1987

Parking : Bac / Montalembert

Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée dénommée "Les Notaires du Quai Voltaire", Titulaire d'un Office Notarial.

SIRET : 345 029 938 000 15

Membre d'une Association Agrée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZS	5	LE PUITS A MARNE	04 ha 95 a 72 ca
ZS	6	LE PUITS A MARNE	01 ha 66 a 54 ca
Total surface			06 ha 62 a 26 ca

Etant ici précisé qu'un chemin rural dit de Compiègne sépare les parcelles cadastrées section ZS numéros 1, 2 et 3 des parcelles cadastrées section ZS numéros 5 et 6, et que ledit chemin rural sera désaffecté et cédé par la Commune de Roye, au profit de la société AREFIM.

Ladite promesse unilatérale de vente a été consentie pour une durée expirant dans les trois (3) mois suivant la réalisation de la dernière des conditions suspensives, soit au plus tard le 29 juin 2029, à seize (16) heures, sous réserve des prorogations automatiques prévues aux termes de la Promesse 1.

2º) Qu'une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives en date du 27 novembre 2024 (ci-après « **Promesse 2** »), a été consentie :

Par :

Monsieur Clotaire Elysée Pierre **THIEBAUT**, agriculteur, époux de Madame Bénédicte **CARON**, demeurant à ROIGLISE (80700)5 rue de Champien.

Né à AMIENS (80000), le 24 janvier 1967.

En sa qualité de nue-propriétaire.

Et Madame Jacqueline Marie Nelly Charlotte **GUYOT**, retraitée, demeurant à LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62520)2 rue Saint Louis.

Née à FONCHES-FONCHETTE (80700), le 5 janvier 1934.

Veuve de Monsieur Jean Jacques Pierre **THIEBAUT** et non remariée.

En sa qualité d'usufruitière.

Au profit de :

La Société susvisée.

Portant sur le terrain ci-après désigné :

A ROYE (SOMME) (80700) Le Vieux Castel,

Un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 197.603m² à prendre dans un ensemble de plus grande importance cadastré avant division, savoir :

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZS	1	LE VIEUX CASTEL	03 ha 67 a 57 ca
ZS	2	LE VIEUX CASTEL	07 ha 68 a 50 ca
ZS	3	LE VIEUX CASTEL	08 ha 49 a 50 ca
Total surface :			19 ha 85 a 57 ca

Ladite promesse synallagmatique de vente a été consentie pour une durée expirant dans les trois (3) mois suivant la réalisation de la dernière des conditions suspensives, sous réserve de la libération totale du Terrain, soit au plus tôt le 1^{er} décembre 2029 et au plus tard le 31 décembre 2029, à seize (16) heures, sous réserve des prorogations automatiques prévues aux termes de la Promesse 2.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris (7^{ème} arrondissement)

Le 05 décembre 2024



